

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

3838, avenue Old Orchard

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 7 octobre 2019, à 19 heures, au 6400, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un agrandissement qui empiète dans la marge latérale.

Cette dérogation mineure permettrait de régulariser l'empiètement de l'agrandissement existant du bâtiment de 0,24 m et ce malgré l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui stipule que la marge latérale minimale à respecter est de 1,5 m pour la zone 0510.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 19 septembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves